

N°43/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 août 2021

OBJET : Désignation d'un architecte pour gérer le projet d'extension de l'école

Le 12 août deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 2 août 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, M. CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain

EXCUSES : PRAT Denis (pouvoirs donnés à Richard ACHIN), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Richard MAGNAN), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Thierry CATELAN)

ABSENTS : GALLAND Daniel

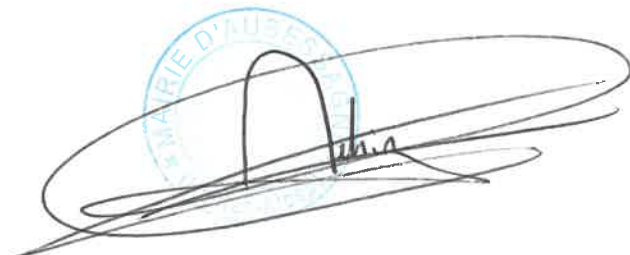
Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour retenir un architecte afin de réaliser le projet d'extension de l'école. Monsieur le Maire indique que parmi les quatre entreprises sollicitées, une seule offre a été remise.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de l'atelier d'architecture « D'ores et déjà » avec des honoraires fixés à 12% du coût des travaux pour les missions de base sans seuil minimum ou maximum. Le coût des missions complémentaires est un forfait à hauteur de :
 - DIA : 3400€ HT
 - SSI : 2000€ HT
 - OPC : 3400€ HT

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE